

qu'un chauffeur, pas novice cependant, oublia, dans un moment de nervosité, que son levier de vitesse n'était pas au point neutre et, par un abus de force, mit en marche sa machine. Aucune loi ne préviendra jamais cette sorte d'accidents et beaucoup d'autres analogues.

Je dirai pour terminer que je n'ai nullement la prétention d'avoir traité la question à fond, mais j'ai cru utile qu'un homme du métier la connaissant bien, s'en occupât : elle a tant fait parler, sinon écrire, depuis quelques mois. D'ailleurs, avec le développement formidable de notre province et de la ville de Montréal en particulier, elle est bien d'actualité.